

Saison d'été : du 2 juin à l'Action de Grâces Saison d'hiver : de l'Action de Grâces au 1er juin

CLUB NAUTIQUE VAUQUELIN INC

189, rue du Quai, Neuville, Québec. GOA 2RO 418 876-2185 www.marinadeneuville.org

TARIFS 2019

Un minimum de 25 pieds est facturé quand les tarifs sont au pied

SAISONNIER (Dépôt en garantie de 200 \$ remboursable au départ)

Quaiage saisonnier 61.00\$ /pied + 50 \$ contribution au système pétrolier Quaiage usage commercial *1 72.00\$ /pied + 50 \$ contribution au système pétrolier 1 lancement et sortie Inclus Carénage hiver 17,50 \$/pied (Doit avoir payé un quai au tarif saisonnier) Remisage du ber été seul. 175 \$ (Doit avoir payé un quai au tarif saisonnier) Modification de contrat 50 \$ (Gratuit si dans la période prescrite au contrat)

<u>MEMBRE</u> <u>DEVENIR MEMBRE</u> :

Quaiage29,50 \$ /piedFrais d'adhésion4500 \$Halage sans quai - Minimum 25 Pied3.00 \$ /piedCotisation annuelleIncluse

Carénage sans quai 11 \$ /pied / saison Part sociale rembours. 600 \$ (pas taxable)

Remisage du ber sans quai 175 \$ /saison

Cotisation annuelle 200 \$
Contribution annuel -pétrole 50 \$

Contribution pour entretien général (facturée l'année suivante si les 26 heures obligatoires de bénévolat ne

sont pas effectuées)

260 \$

Un minimum de 25 pieds est facturé pour toute embarcation ayant moins de 25 pieds Opérations de lancement et de sortie de l'eau effectuées par le CNV. Toutes les taxes (TPS 5 % et TVP 9,975%) s'ajoutent aux tarifs indiqués. Tarifs sujets à changements sans préavis.

Le statut de tout client peut être modifié au 1 mai de chaque année

^{*1} Conditionnelle à l'approbation du CA



Saison d'été : du 2 juin à l'Action de Grâces Saison d'hiver : de l'Action de Grâces au 1er juin

CLUB NAUTIQUE VAUQUELIN INC

189, rue du Quai, Neuville, Québec. GOA 2RO 418 876-2185 www.marinadeneuville.org

TARIFS 2019

Un minimum de 25 pieds est facturé quand les tarifs sont au pied

VISITEUR

JOURNÈE SEMAINE MOIS

Quaiage 1,70 \$ /pied 7,25 \$ /pied 24,50 \$ /pied

AUTRE UTILISATEUR ET SERVICE

Rampe journalière 24,85 \$

Rampe jour. résident Neuville 12,43\$ (preuve de résidence requise)

Rampe saison 237,00 \$ /saison

Rampe saison, résident Neuville 118.50\$ /saison (preuve de résidence requise)
Rampe chasseur 122.63/saison (à partir du 15 septembre 2019)

Entreposage mensuel 8 \$ /pied /mois hors-tout

Carénage été ou hiver 30,00 \$ /pied / saison (si disponibilité)

Sortie ou mise à l'eau 6 \$ /pied avec opérateur (durée maximum 1 heure)

Location de casier sous-sol 130 \$ / année

Vidange Fosse septique 13,27 \$ (gratuit saisonniers/membres)